



Medical Identification Number for Canada  
Numéro d'identification médicale du Canada

## Un médecin, un identificateur - à vie

### Un succès au niveau national

Le numéro d'identification médicale du Canada (NIMC) est une méthode d'identification à vie unique, développée pour identifier chaque personne se trouvant dans le système médical Canadien pour l'étude ou la pratique de la médecine. Les NIMCs sont issus par la NIMC#MINC, (une organisation sans but lucratif incorporée au niveau fédéral) et qui est la propriété de la Fédération des ordres des médecins du Canada (FMRAC) et du Conseil médical du Canada (CMC).

Toutes les autorités médicales officielles du Canada considèrent le NIMC comme étant un moyen essentiel pour identifier les personnes qu'elles enregistrent.

La totalité des 10 collèges provinciaux délivrent à présent des NIMCs à leurs adhérents, et les territoires envisagent d'implanter la méthode. Le CMC utilise également les NIMCs pour identifier toutes les personnes qu'il enregistre en vue des examens ou qui formulent une demande de vérification de leurs titres professionnels.

### Comment fonctionne le NIMC

Les NIMCs sont attribués à toutes les personnes intégrant pour la première fois (même provisoirement) le système médical Canadien pour l'étude ou la pratique de la médecine, y compris les étudiants non-diplômés (pour la plupart des provinces), les diplômés stagiaires, les candidats aux examens du CMC et les médecins quelque soit leur statut d'enregistrement.

#### À ce jour, 100,000 médecins ont reçu un NIMC.

Pour qu'un médecin obtienne un NIMC, il lui suffit de signer un formulaire autorisant cette organisation à transmettre les principaux renseignements identitaires qui le concernent au NIMC#MINC dans le but de confirmer son identité. Cela n'entraîne aucun coût pour le médecin.

Une fois attribué, le NIMC d'une personne ne changera pas pendant toute sa carrière médicale. Les numéros attribués ne sont jamais réutilisés, même après le décès de leur titulaire. La personne conserve le même NIMC, même si elle quitte le Canada et y revient, si elle se déplace parmi les différentes juridictions Canadiennes ou si elle change son nom ou son statut d'enregistrement.

Il n'y a pas d'information encodée dans un NIMC (si ce n'est CA pour indiquer le pays et MD pour indiquer la profession médicale). Un NIMC ne confère ni privilèges, ni droits, ni statut particuliers. Actuellement un NIMC ne remplace aucun numéro d'enregistrement, de membre d'une association ou de permis. Il est seulement un numéro de série attribué à des fins d'identification.

### Ce que NIMC peut faire pour votre organisation

NIMC offre à votre organisation une méthode durable et fiable pour gérer vos bases de données de médecins:

- À l'interne: Pour confirmer l'exactitude de vos propres données concernant l'enregistrement et l'identité de vos membres, pour faire le lien entre diverses applications, entre différents services, divisions ou opérations satellites.
- À l'externe: Pour vérifier ou échanger la correspondance des informations avec tout autre utilisateur autorisé du système NIMC, grâce à l'emploi pour chaque médecin d'un identificateur commun.

Les utilisations potentielles des NIMCs comprennent la possibilité de vérifier facilement les documents concernant: l'identité des médecins, les mouvements de médecins entre les provinces, l'autorisation de pratiquer la télémédecine, la confirmation de la participation des médecins aux programmes de développement professionnel continu ou d'information sur les assurances de responsabilité, le planning national de documentation médicale, et le regroupement des informations concernant les médecins à partir des bases de données des provinces.

Comme les NIMCs sont attribués dès le début de la carrière médicale, ils sont la solution idéale pour l'identification à long terme. Comme ils peuvent être utilisés par toute une variété d'organisations, ils peuvent faciliter l'échange ou la vérification de l'exactitude des informations, et comme ils sont reconnus au niveau national, les NIMCs ne sont pas sujets aux limitations des autres juridictions.



**Medical Identification Number for Canada**  
**Numéro d'identification médicale du Canada**

## Quelques mots sur la protection de la vie privée....

Le code de confidentialité du NIMC est basé sur le code type de l'Association canadienne de normalisation (CSA) concernant la protection des renseignements personnels (qui se retrouve également dans le LPRPDE, la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques). Une estimation d'impact sur la protection de la vie privée a été faite pour confirmer que les opérations de la NIMC sont conformes à toutes les lois Canadiennes sur la protection de la vie privée. Pour obtenir une copie du code de confidentialité NIMC, consultez notre site web [www.minc.nimc.ca](http://www.minc.nimc.ca). Tous les utilisateurs des NIMC doivent s'engager officiellement à se conformer au code NIMC sur la protection de la vie privée au sein de leurs organisations.

## Qui utilise le NIMC?

Toute organisation non commerciale qui tient à jour des bases de données concernant les médecins ou les informations médicales peut devenir un utilisateur autorisé du système MINC pour des utilisations approuvées dans les domaines de la réglementation, de l'administration et de la recherche.

Liste des utilisateurs autorisés :

- L'Association canadienne de protection médicale
- Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
- Le Collège des médecins de famille du Canada
- CAPER (Système informatisé sur les stagiaires post-M.D. en formation clinique)
- Centre pour l'évaluation des professionnels de la santé ayant étudié à l'étranger
- L'Association médicale de l'Ontario (OMA)
- L'Association médicale de l'Alberta (AMA)
- Saskatoon Health Authority

## Comment devenir un utilisateur autorisé

Pour vous joindre à la liste toujours croissante des utilisateurs autorisés et avoir accès au système NIMC, votre association devra déjà signer une entente concernant les utilisateurs autorisés. Il vous faudra également payer une cotisation annuelle calculée selon le nombre des médecins dans votre base de données (le tarif actuel figure sur le site web du NIMC à [www.minc-nimc.ca](http://www.minc-nimc.ca)).

Votre organisation recevra alors un support technique qui vous permettra de vous connecter à la base de données NIMC, un téléchargement des NIMCs pour tous vos membres et détenteurs de permis actuels et la possibilité d'obtenir de nouveaux NIMCs pour tous les nouveaux membres et nouveaux détenteurs de permis.

***Vous êtes prêt à devenir un utilisateur autorisé de NIMC?*** Envoyez-nous un courriel à: [info@minc-nimc.ca](mailto:info@minc-nimc.ca)

## Pour en savoir plus

Pour en savoir plus au sujet de l'organisation NIMC#NIMC et sur la façon de devenir un utilisateur autorisé, visitez notre site web à [www.minc-nimc.ca](http://www.minc-nimc.ca) ou contactez :

**M. Michael Epp, Directeur Général**

MINC#NIMC

Medical Identification Number for Canada

Numéro d'identification médicale du Canada

2700, 10020 100 ST NW

Edmonton AB T5J 0N3

Téléphone: (604) 733-7758

Courriel: [info@minc-nimc.ca](mailto:info@minc-nimc.ca)